
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 25 octobre 2023 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
M. Alex Norris, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE23 1663

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 25 octobre 2023.

Adopté à l'unanimité.

CE23 1664

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Broyage RM inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de chargement, transport et valorisation des résidus d'arbres (bois) entreposés au Complexe Environnemental Saint-Michel, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 269 041,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20148;
- 2- d'autoriser une dépense de 40 356,23 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 40 356,23 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1239735003

CE23 1665

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Précisions Provençal inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'aménagement de boîtes en aluminium pour l'activité « métiers spécialisés » sur des châssis de camion fournis par la Ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 534 270,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19981;
- 2- d'autoriser une dépense de 106 854,09 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Précisions Provençal inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1237567023

CE23 1666

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation, et d'autoriser une dépense additionnelle de 53 883,91 \$, taxes incluses, pour un service d'entretien, d'inspection et d'essai des dispositifs anti-refoulement (DAR) de divers bâtiments de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Mécanicaction inc. (CG21 0012), majorant ainsi le montant total de la dépense de 155 946,05 \$ à 209 829,96 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 5 388,39 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1237157009

CE23 1667

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer la première option de prolongation, et d'autoriser une dépense additionnelle de 92 455,71 \$, taxes incluses, pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2024, pour un service d'inspection et d'entretien des systèmes d'alarme incendie et des systèmes d'extinction automatique (gicleurs) de divers bâtiments de la Ville de Montréal (lot 1), dans le cadre du contrat accordé à Guard-X inc. (CE20 2056), majorant ainsi le montant total du contrat de 268 654,63 \$ à 361 110,34 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 9 245,57 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer la première option de prolongation, et d'autoriser une dépense additionnelle de 178 984,40 \$, taxes incluses, pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2024, pour un service d'inspection et d'entretien des systèmes d'alarme incendie et des systèmes d'extinction automatique (gicleurs) de divers bâtiments de la Ville de Montréal (lot 2), dans le cadre du contrat accordé à Prévention incendie Safety First inc. (CE20 2056), majorant ainsi le montant total du contrat de 449 112,91 \$ à 628 097,31 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 17 898,44 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1237157008

CE23 1668

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2024, et d'autoriser une dépense additionnelle de 69 785,42 \$, taxes incluses, pour un service d'inspection et d'entretien des systèmes d'alarme incendie de divers bâtiments de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Protection Incendie Troy Itée (CE21 0484), majorant ainsi le montant total du contrat de 223 734,74 \$ à 293 520,16 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 6 978,54 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1237157007

CE23 1669

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure des ententes-cadre avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, pour une durée de deux ans, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la fourniture et installation d'aménagements préfabriqués pour fourgons métiers dans des camions fournis par la Ville, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19854;

<u>Firme</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Les Contrôles Véhiculaires Protek inc.	Lot #1	1 073 204,59 \$
Les Contrôles Véhiculaires Protek inc.	Lot #2	1 784 482,41 \$
Les Contrôles Véhiculaires Protek inc.	Lot #3	640 915,04 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 699 720,41 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Les Contrôles Véhiculaires Protek inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1237567021

CE23 1670

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme CIMA+ s.e.n.c., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de six mois, avec une option de prolongation de six mois, le contrat pour les services professionnels pour un chargé de projet spécialisé en coordination de chantier, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 91 701,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20050;
- 2- d'autoriser une dépense de 13 755,26 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1239057016

CE23 1671

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense maximale de 189 708,75 \$, taxes incluses, en faveur de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) pour la conception et la préparation des documents d'appel d'offres, dans le cadre de la réfection du pont ferroviaire au-dessus de la rue Wellington, entre les rues Congrégation et de la Sucrierie (structure # 81-5214C) dans l'arrondissement du Sud-Ouest;
- 2- d'autoriser une dépense de 37 941,75 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de désigner le directeur de la direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves à signer, au nom de la Ville, la lettre d'autorisation budgétaire jointe au dossier décisionnel;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1237091001

CE23 1672

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver l'addenda 1 à l'entente relative au Fonds d'investissement PME MTL entre la ministre des Affaires municipales et la Ville de Montréal, entente à laquelle est intervenu le ministre de l'Économie et de l'Innovation;
- 2- de transmettre à la ministre des Affaires municipales l'addenda 1 à l'entente relative au Fonds d'investissement PME MTL pour approbation;
- 3- d'approuver les addendas aux ententes de délégation intervenues entre la Ville de Montréal et les six organismes PME MTL, conditionnellement à l'approbation par la ministre des Affaires municipales de l'addenda 1 à l'entente relative au Fonds d'investissement PME;
- 4- de transmettre à la ministre des Affaires municipales les addendas aux six ententes de délégation pour autorisation;
- 5- d'autoriser le greffier à signer l'addenda 1 à l'entente relative au Fonds d'investissement PME MTL et les addendas aux ententes de délégation intervenues entre la Ville de Montréal et les six organismes PME MTL pourvu qu'ils soient substantiellement conformes, de l'avis de la Direction des affaires civiles, aux projets d'addendas joints au présent dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1239502001

CE23 1673

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'entente de partage des images des caméras de circulation de la Ville de Montréal ainsi que de partage de données d'exploitation et de gestion des déplacements entre la Société de transport de Montréal (STM) et la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1228848022

CE23 1674

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le projet de convention établissant les modalités et les conditions de location d'un bureau administratif et de plateaux sportifs du Complexe sportif Claude-Robillard entre la Ville de Montréal et Académie de baseball Canada jusqu'au 30 avril 2024;
- 2- d'autoriser la réception d'une somme estimée à 25 013,07 \$, taxes incluses, à cette fin;
- 3- d'autoriser un soutien technique d'une valeur de 44 059,20 \$ à l'organisme;
- 4- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1239491002

CE23 1675

Il est

RÉSOLU :

De recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant de 215 000 \$ ainsi qu'un soutien technique estimé à 100 000 \$ à l'organisme L'Auguste Théâtre pour la tenue de la 29^e édition du Festival Noël dans le parc qui aura lieu du 8 au 31 décembre 2023;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1239576003

CE23 1676

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 192 000 \$ à la Commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador afin de réaliser le projet Soutien à l'entrepreneuriat pour les Autochtones évoluant à Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1238298005

CE23 1677

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder une contribution financière maximale et non récurrente de 40 000 \$ à l'organisme Coopérative de la guilde du jeu vidéo du Québec pour la mise en place de leur événement MIGS 2023, qui se tiendra du 8 au 9 novembre 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1238973006

CE23 1678

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le Rapport annuel d'activités pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 relatif au Fonds Régions et Ruralité Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional;
- 2- de transmettre ce rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 3- d'autoriser le Service du développement économique de la Ville de Montréal à rendre le rapport disponible sur le site Internet de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1239502002

CE23 1679

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la demande à parvenir au ministre de la Justice d'entreprendre le processus nécessaire au lancement d'un avis de sélection aux candidats et candidates à la fonction de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1233302003

CE23 1680

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) du Bureau de projets et du développement des services aux citoyens de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.003 1235978006

CE23 1681

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver les prévisions budgétaires et la grille des tarifs de rémunération du personnel électoral aux fins de la tenue de l'élection partielle du 17 décembre 2023 visant à combler la vacance au poste de mairesse ou maire de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève;
- 2- d'autoriser une dépense de 350 000 \$ pour la tenue de l'élection partielle;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1239579002

CE23 1682

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de mandater la Direction générale afin de mettre en œuvre les recommandations du rapport selon les orientations formulées dans sa réponse;

de recommander au conseil municipal :

de prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs « Feuille de route Vers des bâtiments montréalais zéro émission dès 2040 : rapport et recommandations »

Adopté à l'unanimité.

30.005 1239902004

CE23 1683

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de M. Frantz Saintelémy à titre de coprésident du Conseil consultatif de l'Ordre de Montréal pour un mandat de quatre ans.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1238816003

CE23 1684

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin d'agrandir l'aire d'affectation « Secteur résidentiel » à même le « Secteur d'emplois » pour la propriété située au 6900-7000, boulevard Louis-H.-La Fontaine, constituée des lots 4 594 306 et 4 594 307 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1237077017

CE23 1685

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour adoption le règlement intitulé « Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des nouveaux bâtiments ».

Adopté à l'unanimité.

40.002 1238856001

CE23 1686

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Vu la résolution CA23 12202 du conseil d'arrondissement d'Anjou en date du 5 septembre 2023;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, dépôt et adoption de projet, le règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation du bâtiment commercial situé au 7500, boulevard des Galeries-d'Anjou afin d'ajouter une composante résidentielle au site » conformément à l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation du bâtiment commercial situé au 7500, boulevard des Galeries-d'Anjou afin d'ajouter une composante résidentielle au site » conformément à l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4);
- 2- de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) afin qu'il tienne les assemblées de consultation publique requises.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1238770005

CE23 1687

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les décisions déléguées rendues, par un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière (SSI), relatif aux contrats de location et d'aliénation d'immeubles conclus du 1^{er} au 30 septembre 2023, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) et de l'article 26 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1239600013

Levée de la séance à 10 h 53.

70.001

Les résolutions CE23 1663 à CE23 1687 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais,
Vice-président du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore,
Greffier de la Ville